Bernos Beaulac, le 02/12/2014

Le Président du Syndicat d'Aménagement du Bassin versant du Ciron,
Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Ciron,

à

Monsieur le Président de la Commission d'enquête GPSO Lignes nouvelles
DDTTM
Service des procédures Environnementales
Cité Administrative
BP 90
33090 BORDEAUX Cedex

Objet : Enquête d'utilité publique GPSO

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de la position du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron (SMABVC) sur les deux projets de création de lignes à grande vitesse Bordeaux – Toulouse et Bordeaux – Dax, soumis à enquête publique entre le 14 octobre et le 08 décembre 2014.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron est depuis de nombreuses années gestionnaire du réseau hydrographique du Ciron, affluent de la Garonne prenant sa source à Lubbon dans les Landes et ayant sa confluence à Barsac en Gironde. Notre Syndicat qui s'étend sur 55 communes est la structure animatrice du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et du site Natura 2000 du Ciron (FR7200693).

Nous avons souhaité associer à cette contribution la Commission Locale de l'Eau du SAGE Ciron qui n'est pour l'instant pas officiellement consultée alors que l'impact de ce projet sur la ressource en eau du bassin versant du Ciron est majeur.

Notre position s'appuie sur les éléments suivants :

1- Un tracé extrêmement dommageable pour le bassin versant

L'incohérence des tracés proposés, qui sont loin d'être les plus directs pour relier Bordeaux à Toulouse et à Dax, engendre un impact maximum sur le Sud-Gironde et plus particulièrement sur le bassin versant du Ciron.

Comme le montre la cartographie associée, le bassin versant est scindé en trois parties par plus de 70 km de lignes nouvelles qui épousent de façon déconcertante le tracé du Ciron.
Ainsi, comme l'indique l'étude d'impact du projet, ce sont plus de 30 cours d'eau du bassin versant qui vont être traversés et près de 84 tributaires. Bassin versant essentiellement forestier, sa richesse

Mairie, 1 le bourg ouest
33430 BERNOS BEAULAC
05 56 25 67 44

culturelle, économique et environnementale provient de sa faible urbanisation et du caractère peu contraint des écosystèmes par de grands aménagements. Le projet tel qu'il est présenté sous-estime complètement l'impact sur les continuités écologiques dont le maintien et la restauration sont un enjeu majeur des outils de gestion en cours de mise en œuvre (le bassin versant du Ciron, haut lieu de la biodiversité en Gironde, est pourtant classé trame verte et bleue par le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique).

Le bassin versant accueillera en son centre le triangle ferroviaire permettant le raccordement des lignes Bordeaux/Toulouse, Bordeaux/Espagne et Espagne/Toulouse. Situé dans l'un des secteurs les plus préservés du bassin versant et abritant de nombreuses espèces protégées, ce territoire va se retrouver complètement enclavé par les voies, et défiguré par l'implantation de nombreux franchissements, dont 3 viaducs sur le Ciron.

Le dossier ne fait par ailleurs aucunement mention du positionnement et de l'emprise des voies d'accès, carrières, assainissements provisoires et lignes hautes tensions qui ne pourront qu'amplifier l'impact des voies ferrées sur le réseau hydrographique, la biodiversité, le massif forestier et ses usages.

2- Un impact certain sur la qualité de la ressource en eau

L'étude d'impact annonce que les voies seront entretenues par désherbage chimique. Ceci représenterait à l'échelle du bassin versant du Ciron une surface traitée d'environ 150 ha uniquement pour l'emprise des voies de circulation. Malgré toutes les précautions qui pourront être prises, les molécules utilisées (2,4-D, 2,4-MCPA, aminotriazole, dichlorprop-p, glyphosate, piclorame,…) et leurs dérivés se retrouveront inévitablement après lessivage dans les fossés, les nappes et les cours d'eau, et entraineront une pollution de la ressource en eau.

Cette pollution inévitable va encore une fois à l'encontre des objectifs du SAGE Ciron qui vise au maintien et à la restauration de la qualité de la ressource en eau afin d'atteindre ou de conserver le bon état des masses d'eau exigé par la Directive cadre sur l'eau.

L'étude d'impact ne prend pas en compte les communications existantes entre certains cours d'eau et les nappes profondes. C'est notamment le Cas du Ciron, de la Mouliasse, du Tursan et de la Nère qui communiquent avec les aquifères Miocène, Oligocène et Crétacé. Ce sont pourtant des ressources précieuses, utilisées principalement pour l'alimentation en eau potable.

3- Un impact sur l'hydrologie non appréhendé

Le tracé retenu coupe perpendiculairement le sens d'écoulement des réseaux superficiels et des nappes phréatiques. La digue créée par la construction en remblai des voies va obligatoirement contrarier les écoulements superficiels. La mise en charge hydraulique des terrains en amont des lignes va surement être contrecarrée par un drainage artificiel important à proximité des lignes. Ce point n'est pas développé dans le dossier et son impact sur les usages et notamment la sylviculture et la viticulture n'est pas évalué.

4- Un projet difficilement compatible avec le SAGE Ciron

La lecture du dossier d'enquête publique fait ressortir un point particulier qui rend le projet GPSO non compatible avec le SAGE Ciron validé par arrêté inter-préfectoral le 30 juillet 2014.

En effet, la règle n°3 du SAGE indique que toute perte de zone humide devra être compensée par recréation, restauration ou réhabilitation à hauteur de 200% sur le bassin versant du Ciron.

Mairie, 1 le bourg ouest
33430 BERNOS BEAULAC
05 56 25 67 44

Le dossier d'enquête ne propose que des compensations à hauteur de 150% par de la sécurisation foncière de zones humides qui sont le plus souvent déjà en bon état comme nous avons pu le voir dans d'autres projets. Ceci se traduirait par une perte de surface en zones humides à l'échelle du bassin versant, effet qui est en contradiction avec l'objectif de protection des zones humides affiché par le SAGE Ciron (objectif B.2).

5- Un site Natura 2000 très impacté

L'évaluation des incidences du site Natura 2000 «Vallée du Ciron» conclut à des effets faibles à négligeables et ne semble pas prévoir de mesures compensatoires. Ce manquement est justifié par une évaluation des niveaux d'incidences largement minimisée. De notre point de vue, il nous semble très difficile d'arriver à cette conclusion pour plusieurs raisons.

L'aire d'un projet ne se limite pas au seul périmètre Natura et doit apprécier la fonctionnalité globale du site. Or, l'évaluation se borne aux limites du site Natura 2000 et ne considère pas la dynamique écologique globale de la vallée du Ciron. De plus, le niveau d'incidence est minimisé en se basant sur le fait que les actions proposées dans le DOCOB viendront les compenser. Ce n'est pas au gestionnaire du site Natura2000 d'assumer les dégâts provoqués par le projet.

Les niveaux d'incidences ne sont mesurés que d'un point de vue quantitatif et non qualitatif. Cette technique permet de donner une indication mais elle est très réductrice. Il faudrait appréhender la capacité des espèces à recoloniser les lieux après perturbation (bruit, pollution lumineuse, sol remanié, tassement) et cela d'autant plus lorsqu'elles sont très menacées ou en voie d'extinction.

Les espèces et habitats sont étudiés isolément alors qu'il faudrait évaluer l'association habitat prioritaire / espèce d'intérêt communautaire dans les niveaux d'incidences. Aucun détail n'est donné sur les protocoles spécifiques (lutte contre les risques de dissémination de plantes envahissantes, protection des chiroptères, des mammifères aquatiques, etc.…).

Par ailleurs, la hêtraie des gorges du Ciron, aurait dû être analysée dans la notice d'incidence de façon spécifique car son intérêt mondial est avéré et suscite l'intérêt du monde scientifique depuis des années. Elle fait l'objet d'un programme d'étude et de sauvegarde portée par le Syndicat en partenariat avec l'INRA. La perturbation du milieu provoquée par le projet GPSO pourrait avoir une incidence sur le micro-climat de la vallée qui a permis de maintenir cette hêtraie depuis plus de 40 000 ans (certains scientifiques amènent l'hypothèse d'une datation de la hêtraie à 200 000 ans). Il sera impossible d'éliminer ces perturbations conséquentes et brutales ou de les compenser, tant le fonctionnement de cet écosystème est ancien et atypique.

6- Une solidarité avec les grandes métropoles déjà affirmée et acquittée

L'argument de la solidarité entre territoires est régulièrement avancé dans ce projet. Il nous semble néanmoins que notre territoire et le Sud-Gironde plus généralement, ont déjà largement contribué à cette solidarité avec les grandes métropoles. Elle s'est exprimée à plusieurs reprises avec notamment la construction de l'itinéraire grand gabarit pour permettre aux convois d'airbus de relier Langon à Blagnac, la construction de plusieurs gazoducs visant à faire transiter le gaz venu de Lacq, d'Algérie, de Norvège ou des pays de l'Est vers le nord ou le terminal gazier de Fos-Cavaou dans les Bouches-du-Rhône, et enfin l'autoroute A65 reliant Langon à Pau.

Le bassin versant du Ciron a donc déjà fortement été impacté par des aménagements linéaires, réalisés au coup par coup sans vision globale d'aménagement. La mise en œuvre de ce projet constituerait donc un nouveau chapitre de l'artificialisation incontrôlée du Sud-Gironde, extrêmement préjudiciable à ses multiples fonctionnalités environnementales, mais en aucun cas facteur de développement économique et social.

Mairie, 1 le bourg ouest
33430 BERNOS BEAULAC
05 56 25 67 44

7- Un financement incertain et préjudiciable pour l'avenir

Le dossier d'enquête n'affiche pas clairement le coût global du projet ainsi que le détail du plan de financement. Ce sont pourtant des éléments clefs pour juger de l'opportunité de la mise en œuvre de ce projet dans un contexte où l'équilibre budgétaire de l'Etat et des collectivités locales est de plus en plus difficile à trouver et où l'endettement de RFF et de la SNCF est déjà très important.

Le rapport de la Cour des comptes du 23 octobre 2014, montre par ailleurs que la rentabilité de ces projets de LGV est systématiquement surestimée, et que la rentabilité de l'activité TGV est déjà déclinante pour la SNCF.

Sans remettre en question la nécessité d'investir dans l'amélioration des transports pour favoriser le développement socio-économique de nos territoires, il convient de se poser la question de l'opportunité d'un tracé nouveau alors que les tracés ferroviaires Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Hendaye existent déjà. Leur optimisation, qui a fait l'objet d'études crédibles, parait beaucoup plus raisonnable économiquement et moins consommatrice d'espaces naturels.

8- Une politique d'infrastructure à contretemps

Dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles à l'échelle de la planète, le choix de la grande vitesse sur-consommatrice d'énergie n'est pas à soutenir avec de l'argent public. L'effort doit davantage se porter sur l'économie et la limitation des déplacements, la réduction de leur impact. La proximité doit être privilégiée à l'usage des territoires ruraux, comme le pratique d'autres pays européens.

Nous ne pouvons soutenir la mégalomanie de politiques qui se pensent visionnaires en voulant accroître sans limite les métropoles régionales avec toutes les conséquences sociales et environnementales que cela comporte. Les études de géographes renommés ont montré que les réseaux LGV n'ont pas d'impact réel sur le développement économique à long terme et renforcent les inégalités territoriales.

Pour ces raisons, nous vous faisons donc part de notre rejet de ce projet destructeur sur le plan environnemental, issu d'une politique de développement des infrastructures de transports dépassée, et économiquement non pertinente.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Président

Jean-Paul MERIC

Courrier validé par les membres du Bureau de la Commission Locale de l'eau du SAGE Ciron et du Syndicat d'Aménagement du Bassin versant du Ciron réunis le 01/12/2014 à Bernos-Beaulac.

Mairie, 1 le bourg ouest
33430 BERNOS BEAULAC
05 56 25 67 44

S.A.G.E. Ciron : Etat des lieux

CARTE n°X
LGV
Fuseau de 1 000 m

0 5 10 15
Kilometers

Légende

- Fuseau LGV de 1 000 m
- Limites du bassin versant du Ciron
- Cours d'eau
- Limites communales
- Limites départementales
  - Gironde
  - Landes
  - Lot-et-Garonne

Source : CG 33 et 47, DDTM 33
IGN (convention n°0068/GIP ATGERI)
BD Carthage

Réalisation : Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron